

0851705S  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLETTE LE BRET  
8 RUE ALBERT CAMUS  
85190 AIZENAY  
Tel : 0230322930

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : GRETA-CFA 85 - Règlement intérieur concernant les équipements acquis pour l'exercice de la mission de formation professionnelle dans le cadre du groupement d'établissements

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 78

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/01/2024

Réuni le : 08/02/2024

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un avis favorable au règlement intérieur du GRETA-CFA de Vendée dont l'objectif est d'organiser les rapports entre l'EPLÉ support et les EPLÉ adhérents concernant « les équipements acquis pour l'exercice de la mission de formation professionnelle dans le cadre du groupement d'établissements », conformément aux dispositions prévues par l'article 9 — Équipements de la convention constitutive.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Monsieur le Président propose au vote pour avis le Règlement Intérieur concernant l'acquisition et la mise en disposition de biens immobilisables du GRETA-CFA de Vendée.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0